

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 27
Présents : 18
Votants : 22

SERVICE ÉMETTEUR : SECRETARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2026

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AMENAGEMENT DE MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT (SPLA MGA)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Kevin FAVRET
	Jacques POTTIER, Adjoint	Catherine MILLOT
	Michel PIRIS, Adjoint	Céline DRAHON
	Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Lionel BOQUILLON, Adjoint	Martine MARCHAND
	Marie PLEGNON, conseillère déléguée	David GENTIER
	Guy DARRAS, conseiller délégué	Marcel BEAUDARD
	Jean-Pierre PRIEUR	Adrien DEVIC
	Alice VIALARD	Frédéric DENEUCHATEL
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Myriam CHMELEFF pouvoir Françoise DARRAS	
	Pierre ROGGE pouvoir Martine MARCHAND	
	Catherine HINARD-PESCHI pouvoir Jacques POTTIER	
	Christine FALKOWSKI pouvoir Frédéric DENEUCHATEL	
ABSENTS EXCUSÉS	Aude ZAFOR	
	Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Pierre CHOFFARDET	
	Naïma AHMED-AMMAR	
	Najat BROEDERS	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Fabien MARTINEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AMÉNAGEMENT DE MARNE ET GONDOIRE AMÉNAGEMENT (SPLA MGA)

Marne et Gondoire Aménagement accompagne les collectivités de la conception des opérations de développement urbain (assistance à maîtrise d'ouvrage, étude préalable), jusqu'à leur réalisation (mandat de travaux, traité de concession).

Avec l'intérêt général comme finalité, la pérennité de l'action comme horizon et la transparence comme modalité de fonctionnement, Marne et Gondoire Aménagement soutient l'action publique locale dans la durée, au service de la population.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de DAMPMART est actionnaire de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement dont elle détient des actions. Cette qualité d'actionnaire confère à la commune le droit de disposer d'un représentant à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale.

En application de l'article R1524-3 du CGCT et des statuts de la SPLA, le mandat des représentants des collectivités actionnaires prend fin lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire appelle le Conseil Municipal à désigner son représentant au sein de cette société.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement de Marne et Gondoire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire et Spéciale la SPLA MGA.

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Laurent DELPECH, Maire, comme représentant de la commune de Dampmart à l'Assemblée Générale Ordinaire et Spéciale de la SPLA MGA.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 29 mai 2026 de la publication
le 29 mai 2026 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1987

Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

